

# Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

## Gaëlle Demelemestre : Les deux souverainetés et leur destin. Le tournant Bodin-Althusius

Joël Hautebert , le vendredi 10 février 2012

Les grands auteurs fondateurs de la modernité politique, ou supposés tels, continuent de susciter la réflexion en un temps où, pourtant, les axiomes juridiques longtemps considérés comme indiscutables plient sous l'effet des mutations politiques contemporaines. Il est probable que ce soit pour cette raison que nombre d'intellectuels se replongent dans la lecture des auteurs du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, afin d'y rechercher ce que nos contemporains semblent vouloir rejeter ou discuter, et de déceler les raisons de cette désaffection. La conception bodinienne de la souveraineté fait partie de ce corpus moderne discuté. Elle n'est pourtant pas la seule énoncée au tournant de ces deux siècles, comme le rappelle l'essai de Gaëlle Demelemestre qui la compare avec l'analyse du philosophe et théologien allemand Johannes Althusius, auteur en 1603 de la *Politica methodice...*, qui fit sa célébrité. Les deux théories sont étudiées séparément, préservant ainsi toute la rigueur interne de deux démonstrations enracinées dans des contextes politiques différents.

Jean Bodin est-il pour l'auteur un vrai fondateur de la modernité ? On sait que le vocabulaire du juriste angevin reste très traditionnel. Il recourt allègrement aux notions romaines de dignitas et de majestas, et la place accordée à la justice comme attribut fondamental du pouvoir demeure. Cependant, reprenant l'analyse de Kantorowicz sur l'évolution des concepts, l'auteur voit poindre derrière ce vocabulaire classique une interprétation très moderne. Ainsi, par exemple, « Bodin fera certes de la Justice la finalité du geste souverain, mais dans une traduction telle qu'elle ne sera plus tant au service de l'équité entre les individus que de la juste distribution des fonctions publiques » (p. 51). Plus significatif encore, la souveraineté telle que l'entend l'auteur angevin révolutionne le rapport société/pouvoir hérité d'Aristote, qui déduisait la dimension politique de l'homme de sa nature sociale. Selon G. Demelemestre, en conséquence du primat du souverain qui détient l'ensemble des droits politiques, « la nature sociale n'est qu'une déduction d'une certaine opération absolue et incontestable

du pouvoir » (p. 127). En occultant les normes naturelles et divines auxquelles Jean Bodin se réfère toujours, à l'inverse de ses successeurs, la souveraineté moderne laïcisée entre de plain-pied dans l'artificialité la plus absolue, dont l'aboutissement sera le légicentrisme révolutionnaire.

De son côté, la conception d'Althusius accorde un rôle prépondérant aux différents corps qui composent le tout social. La citoyenneté s'exerce « à un niveau plus élémentaire de participation à la vie quotidienne » (p. 224). Les droits de souveraineté sont partagés entre l'ensemble des corps sociaux, au-dessus desquels s'exerce l'autorité du Magistrat suprême qui doit veiller au bien de l'ensemble des institutions placées sous son commandement, et d'où il tire son existence.

On comprend alors en quoi la confrontation de ces deux théories de la souveraineté ne revêt pas aux yeux de l'auteur un simple intérêt historique sur la naissance de la modernité politique.

L'ouvrage s'achève par quelques suggestions pour notre temps, marqué par l'éclatement social et de profondes mutations attestées par un changement linguistique et conceptuel significatif, à l'image du passage du gouvernement à la gouvernance, emblématique de l'échec de la démocratie représentative. Dans ce contexte nous dit-on, la théorie althusienne de la république démocratique corporative offrirait des solutions qui pourraient se couler dans notre cadre étatique moderne, en modifiant simplement la conception de la représentation. La voie d'un « fédéralisme sociétal non centralisé » s'adapterait mieux à la fragmentation sociale, dont on se contente de prendre acte. A la lecture des propos conclusifs de l'auteur, émergent une nouvelle fois les grandes interrogations politiques contemporaines, à commencer par celle-ci : comment organiser la vie politique d'une société éclatée ? Le problème majeur reste toutefois en suspens ; doit-on se contenter de constater son éclatement ? C'est la perspective finale poursuivie qui doit guider le choix des options contemporaines, et l'exemple libanais donné en conclusion n'annonce rien de réjouissant.

Le vendredi 10 février 2012 à 23:36 . Classé dans [Bibliographies n. 114](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.